

Communiqué de presse

19 février 2018

Conseil communautaire : 19 février 2018

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018



Avant le vote du budget, la présentation des orientations budgétaires est une étape indispensable et nécessaire qui contextualise et donne un cadre permettant ensuite des choix stratégiques et financiers lors du vote du budget.

Les orientations budgétaires de l'Agglo présentées font état **d'une situation financière saine.**

FACTEURS EXOGÈNES À RETENIR

- Le dégrèvement de la **TAXE D'HABITATION : une mesure neutre pour le budget des collectivités (communes et EPCI)**, il n'y a pas de perte d'autonomie fiscale. À pression fiscale constante, l'État se substituera au contribuable local en payant sa TH à sa place (dégrèvement).
- L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il n'y aura **pas de nouvelles baisse de la DGF en 2018.**
- Aide de l'État à l'investissement local, créée en 2016 et reconduite en 2017, celle-ci est pérennisée. L'enveloppe de la **DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) est de 665 M€.**
- **FPIC** (fonds de péréquation intercommunal) : 1 milliard d'€
- **PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022** : le législateur demande aux collectivités de porter largement le désendettement public du quinquennat. L'objectif étant de réaliser 13 milliards d'€ d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5.4 points de PIB en 2022 au lieu de 8.6 points en 2017. Pour atteindre cet objectif, les collectivités sont soumises à un objectif de **limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an.**

LES PRIORITÉS DE L'AGGLO POUR LES ANNÉES À VENIR

Ces axes de travail sont le fil rouge des orientations budgétaires pour **construire NOTRE AGGLO DE DEMAIN** :

1. **MAINTENIR UNE GESTION Saine ET ÉQUILBRÉE** en poursuivant le travail sur les pistes d'économies, de mutualisation et de recherche de financements, en optimisant les ressources, pour dégager des marges de manœuvre permettant une capacité d'investissement ambitieuse.



2. **SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI** en renforçant le lien avec les entreprises, en facilitant les conditions de leur développement, en faisant de l'Agglo un territoire innovant, communicant, « intelligent » propice à l'installation de nouvelles entreprises, de nouvelles activités.

3. Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil où **LA QUALITÉ DE VIE EST RECONNUE** grâce à un maillage équilibré de son territoire en termes d'équipements, d'habitat et de services à la population, grâce à une politique dynamique en faveur du développement du sport, de la jeunesse et des familles.

4. Penser l'avenir de notre Agglo en insufflant **UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE** structurée, globale et transversale à tous les échelons de l'action de Saint-Lô Agglo (patrimoine, déplacement, habitat, assainissement, eau, valorisation des déchets, etc.)
5. **RENDRE L'ACTION LOCALE PLUS EFFICACE** au bénéfice des usagers en élaborant un schéma de mutualisation avec les communes afin de partager les moyens, et en définissant un pacte fiscal et financier avec les communes membres.

Les axes de travail ont été établis avec la volonté de respecter les principes directeurs suivants pour l'élaboration du budget 2018 :

- **contenir les dépenses de fonctionnement**
- **dégager une capacité d'autofinancement aux alentours de 2M€ permettant une politique d'investissement ambitieuse.**

ÉLÉMENTS FINANCIERS

• DETTE

Un endettement faible et maîtrisé

Les ratios d'endettement de l'Agglo démontrent **un endettement faible et maîtrisé** et une capacité de désendettement (5.9 années) très en deçà du seuil de surveillance (13 années).

- L'encours de la dette tous budgets confondus est de : 49 105 262 €
- Nombre d'emprunts : 229
- Durée de vie moyenne : 7 ans et 2 mois

• FISCALITÉ

Produits supplémentaires attendus sur la fiscalité de 300 K€ (suite à l'évolution des bases)

La revalorisation annuelle des bases votées par l'Assemblée pour 2018 est de 1.24% soit environ **300 000€ de produits supplémentaires sur la fiscalité en 2018** (revalorisation des bases – stabilité des taux)

• DGF

DGF 2018 = identique à 2017

En 2018, l'Agglo ne pourra pas percevoir une dotation d'interco par habitant inférieure à celle de 2017.

Total DGF : 7.7 M€

• ÉVOLUTION DES EFFECTIFS :

- Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'Agglo se porte à 322 ETP (équivalent temps plein), tous types de contrats.
- L'évolution des effectifs s'expliquent notamment par la fusion avec l'ex CC de Canisy, la reprise en régie de l'activité menée par l'ACLAM, l'intégration de l'activité du SVSL...
- Les emplois permanents représentent 290 agents.

• **ÉPARGNE**



La CAF nette est un indicateur de bonne santé financière.

Elle traduit la capacité de l'Agglo à autofinancer ses dépenses d'investissement après remboursements des emprunts et dépenses des charges courantes.

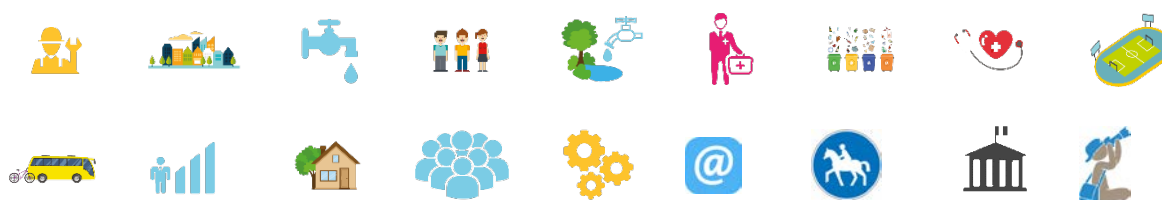
Volonté de maintenir la CAF nette à 2M€.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX (2017-2024)

- **AVANT arbitrages et après une 1^{ère} analyse :**
 - le PPI fait état d'un plan d'investissement estimé à 74.8 M€ d'investissement brut de 2017 à 2024 (budget principal)
 - soit 47.4 M€ d'investissement net (hors emprunts et autofinancement)
 - et 18.4 M€ en autofinancement.
- **Un PPI ambitieux : nos projets phares** (budget principal et budgets annexes)

<i>PPI avant arbitrages</i>		
Pôle	Investissement (net) 2017-2021	Projets phares
Pôle Enfance- Jeunesse et Sports	22.3 M€	Extension du centre aquatique Maisons de l'enfance (Tessy-Bocage et St-Jean-d'Elle) Salle Beaufils Salle multisports de Condé Terrain synthétique de foot Stade de rugby Vestiaires et gymnase canisy Terrains multisports PESL ...
Pôle Aménagement du territoire, Innovation et Développement	22.1 M€	Maison du Technopôle et pépinière Agglo21 Aide aux commerçants artisans PLUi PDU, PLH, PCAET Aménagements touristiques WiFi territorial Transports & mobilité douce Pistes cyclables et voies vertes Fablab

		Parc d'activités Guilberville Bâtiment éco-construction à Canisy Éclairage intelligent Numérique (infrastructures) Immobilier d'entreprises Filière équine (Haras) Pôles de santé Politique de la Ville Aide à l'agriculture ...
Pôle Environnement et Ingénierie	22.6 M€	Stations d'épuration Condé-sur-Vire et Tessy-Domjean Schéma directeur immobilier Aire d'accueil des gens du voyage Aménagement des eaux (potable, pluviale, usées) Collecte des déchets Extension du siège de l'Agglo Entretien et gestion des bâtiments communautaires Nouveau centre technique à St Georges Montcocq Transition énergétique ...
Pôle Ressources et Performance	3 M€	Schéma directeur informatique Dématérialisation et téléservices Signalétique des bâtiments et équipements ...



Ce PPI intégrant des **besoins nouveaux et des demandes nouvelles** met en évidence une **dégradation de la CAF nette à un niveau inférieur à l'objectif souhaité des 2 M€** – ce qui induirait, s'il est maintenu en l'état une capacité de désendettement laissant **peu de marges de manœuvres**.

NOS OBJECTIFS & LEVIERS

NOTRE OBJECTIF...

... **MAINTENIR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE** pour le développement et l'attractivité de notre territoire afin de garantir :

- Des services de qualité
- Un entretien du patrimoine
- Un maillage du territoire en terme d'équipements
- Le développement des équipements structurants et phares de l'Agglo (Maison du technopôle, centre aquatique...)
- La préparation de l'Agglo de demain face au grands enjeux que sont la transition numérique, énergétique et le développement durable.

... tout en gardant une **CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE AUTOUR DE 2 M€** afin de garantir à l'Agglo des marges de manœuvre à long terme.

LES LEVIERS ET PISTES DE TRAVAIL...POUR LE VOTE DU BUDGET 2018

Plusieurs pistes doivent être travaillées pour atteindre les objectifs cités lorsque le budget 2018 sera soumis au vote.

... LA RÉDUCTION DU PPI

Il nous faudra **analyser le programme d'investissement projet par projet** :

- maximaliser le ratio prix de revient/ réponse aux besoins des usagers,
- explorer les mutualisations possibles avec les communes,
- revoir les pistes de financements extérieurs
- prioriser les projets.

... L'OPTIMISATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chaque économie génère de facto une amélioration de la CAF nette. Aussi, il nous faut continuer le travail engagé dans la **recherche d'économies de fonctionnement**, notamment avec les projets de modernisation de l'administration (GED, téléservices, cartable électronique de l'élu...), d'optimisation de la politique des achats...

... LA RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE BUDGETS

Le budget principal supporte aujourd'hui la majeure partie des charges. Une meilleure définition des clés de répartition des dépenses entre le budget principal et les budgets annexes permettrait de prendre en compte **la réalité des charges pesant sur les budgets**.

... SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET POLITIQUE DE CESSION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'Agglo dispose de plus de 210 bâtiments dans son patrimoine. Il conviendrait d'examiner rationnellement la nature, l'état, l'usage, les charges d'exploitation et le taux d'occupation de ces bâtiments.

Le schéma directeur immobilier en cours permettra de mieux connaître, valoriser et optimiser le patrimoine ainsi que de réduire les charges d'exploitation en lien fait avec le travail réalisé par l'économe de flux. Il pourra également être un **outil d'aide à la décision sur le devenir de certains de ces bâtiments** (à l'exemple des sièges des ex CC).

... LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le label TEPCV obtenu par l'Agglo permet d'obtenir **un financement supplémentaire** s'inscrivant dans le dispositif des « certificats d'économie d'énergie (CEE) ». Sous certaines conditions d'éligibilité, les CEE sont attribués **jusqu'à 77% de l'investissement**. Les CEE sont obtenus en contrepartie **d'actions ayant entraîné une réelle réduction de la consommation d'énergie** (ex : rénovation d'éclairage public, travaux d'isolation, chauffage...)

... LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement finance des actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs tels que la satisfaction des besoins en équipements publics.

Elle est constituée d'une part départementale et d'une part communale ou intercommunale. **Aujourd'hui cette taxe est perçue par les communes de l'Agglo.**

Il pourrait être envisagé de transférer cette compétence fiscale à l'Agglo en imaginant des conditions de reversement aux communes. L'idée étant que **la taxe d'aménagement payée par l'Agglo** sur ses projets tels que l'immobilier d'entreprises, la maison du technopôle (etc...) ou **celle payée par les entreprises puisse revenir à l'Agglo et être logiquement destinée à financer des projets relevant de la compétence concernée** (développement économique).

... LE FPIC

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Le territoire de l'Agglo pour 2017 a bénéficié d'un FPIC de plus de 2M€ (Communes + Agglo) répartis sur un principe de **60% pour l'Agglo et 40% pour les communes. Une réflexion sur cette clé de répartition pourrait être envisagée si celle-ci peut permettre des marges de manœuvre.**

... LA FISCALITÉ

Un dernier levier à n'envisager **qu'en dernier recours** concerne la revalorisation de la fiscalité.

- La TASCOM : taxes sur les surfaces commerciales (surface de vente supérieur à 400m²). le coefficient multiplicateur appliqué par Saint-Lô Agglo à ce jour est de 1.05. Ce coefficient peut être compris entre 0.8 et 1.2
- Les quatre taxes (TH, FB, FNB, CFE)

Notre projet de territoire repose sur 3 grandes priorités :

UNE AGGLO ENTREPRENANTE, ATTRACTIVE ET INNOVANTE

UNE AGGLO À HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS

UNE AGGLO D'AVENIR (développement durable et transition énergétique)

Collectivement nous devons être ambitieux et parier sur l'excellence avec pour objectifs l'attractivité de notre territoire et le mieux-vivre... tout en maintenant une gestion saine et équilibrée.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] www.saint-lo-agglo.fr -  